



PARC NATUREL MARIN DE MAYOTTE

Conseil de gestion en date du 5 octobre 2015

Délibération PNMM_2015_28

Election du vice-président dans la catégorie des personnalités qualifiées

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 à L. 334-5, R. 334-15, R. 334-32, R. 334-35 et R. 334-36,

Vu le décret n° 2010-71 du 18 janvier 2010 portant création du parc naturel marin de Mayotte,

Vu l'arrêté conjoint n°13030 du 29 septembre 2015 portant nomination des membres du Conseil de gestion de Mayotte,

Vu le règlement intérieur du Parc naturel marin de Mayotte approuvé par délibération du Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées en date du 25 novembre 2010,

Vu le procès-verbal de dépouillement en date du 5 octobre 2015,

Considérant que le quorum est atteint, et qu'en conséquence le conseil de gestion peut valablement élire son vice-président dans la catégorie des personnalités qualifiées,

Article 1 :

Après déroulement du scrutin et dépouillement par les assesseurs, **M. Abdou DAHALANI** est déclaré élu vice-président dans la catégorie des personnalités qualifiées du conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte.

Article 2 :

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

La présidente du Parc naturel marin de Mayotte,

Mme PAYET Bichara Bouhari



PARC NATUREL MARIN DE MAYOTTE

Conseil de gestion en date du 5 octobre 2015

Procès-verbal de dépouillement

Election du vice-président du conseil de gestion du Parc naturel marin des Mayotte dans la catégorie des personnalités qualifiées

Président du bureau de vote :

Présidente du conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte

Assesseurs :

M. Henri LEVET, Commandant de la zone maritime sud de l'Océan Indien, représentant M. le Préfet de La Réunion, représentant de l'Etat en mer dans la zone maritime sud de l'océan Indien

M. Bertrand BROHON, chargé de mission coopération territorial et développement durable au SGAR, représentant M. le Préfet de Mayotte

Scrutateurs :

M. MADI SAINDOU

M. EL AHMID

Secrétaire :

Mme WITKOW

Candidats : M. Abdou DAHALANI

Résultats du vote :

Votants : 32

Exprimés : 28

M. Abdou DAHALANI : 24 voix

Blancs : 4

Nuls : 4

Le secrétaire

Les scrutateurs

La présidente du Parc naturel marin de Mayotte,

Mme PAYET Bichara Bouhari